

DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE

au sens notamment de l'article 52 LCR (courses pédestres, cyclistes, épreuves automobiles et motocyclistes)

A retourner par courrier électronique (office@ocn.ch) ou postal à l'adresse OCN, Secrétariat de direction, Route de Tavel 10, 1700 Fribourg, **au plus tard deux mois avant la manifestation.**

1. DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Genre d'épreuve : pédestre cycliste VTT moto auto autre :

Date(s) : **Horaire(s) de la course :**

Nombre de participant-e-s : **Public** (estimation nbre personnes):

Mode de départ : **Mode de classement :**

(groupé, échelonné, etc.) (individuel, par catégorie, au nombre de points, etc.)

2. DESCRIPTION DU (DES) PARCOURS

- Commune(s) dont le territoire est touché :

- Pour les courses déjà organisées, le parcours est-il le même que la dernière édition ? oui non

- Pour les courses organisées en tout ou partie en forêt, le tracé emprunte-t-il uniquement des chemins / sentiers existants ? oui non

3. MESURES DE SÉCURITÉ PRÉVUES

- Pour la circulation :

- Pour le parcours :

- Pour le parage :

- Pour les premiers secours (secouristes, ambulances, etc) :

4. ACCORD DES TIERS

Par sa signature, l'organisateur/trice responsable atteste avoir informé les éventuels propriétaires privés / locataires des terrains directement touchés par la manifestation sportive et avoir reçu leurs accords.

5. ORGANISATEUR

Club organisateur :

Personne responsable :

Adresse :

NPA / Localité :

N° tél. (joignable la journée) : **E-mail :**

Lieu et date : **Signature :**

6. DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

Plan du parcours et horaire de la (des) course(s)

Concept sanitaire et de sécurité (peut être transcrit directement sur le plan du parcours)

Attestation d'assurance RC pour manifestation, min. Fr. 5'000'000.- (art. 72 LCR, art. 3 et 30ss. OAV)

Accord de la (des) commune(s) dont le territoire est touché par la course

Préavis du Service des forêts et de la nature SFN (si la course a lieu en tout ou partie en forêt)